Image not found or type unknown

Deduction fiscale frais de scolarité ecole de commerce

Par **pierre37140**, le **26/01/2016** à **18:27**

Bonjour,
Mon fils veut suivre des études supérieures dans une école de commerce particulièrement chère.
Il est rattaché à mon foyer fiscal et sans revenus.
Est-il possible de déduire la facture de mes revenus ?
10 000 € par an au titre des frais de formation par exemple.
merci par avance de vos infos
Pierre

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés